



Ecole Saint-Augustin
Rue Auguste Leroux
35530 NOYAL-SUR-VILAINE

Noyal-sur-Vilaine, le 14 avril 2023

Objet : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame, Monsieur,

L'Organisme de Gestion de L'Ecole Saint-Augustin (OGEC) s'est réuni le 21 mars 2023 et a décidé des tarifs de l'année scolaire 2023/2024.

Quelques principes ont guidé la réflexion et conduit aux décisions :

- Equilibre financier de l'école,
- Compenser l'inflation et l'augmentation des charges, notamment du coût de l'énergie,
- Poursuite des investissements et de la maintenance des équipements (locaux et matériels).
- Financer les investissements et aménagements réalisés ou à venir : classes mobiles informatiques, aménagements de la cour maternelle, création d'un billodrome, etc.

Contribution scolaire :

La contribution qui vous est demandée est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école. Selon les principes évoqués ci-dessus, les tarifs ont été majorés de 4% par rapport à l'année précédente, à savoir :

Tarifs Mensuels	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} et 4 ^{ème} enfant
1 ^{er} tarif	26€	23,4€
2 ^{ème} tarif	28,7€	25,6€
3 ^{ème} tarif	Tarif libre (supérieur au 2 ^{ème} tarif)	

Le deuxième tarif est le tarif minimum demandé aux familles n'habitant pas à Noyal Sur Vilaine.

Pour les familles Noyalaises, le choix est libre (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tarif).

Activités pédagogiques en cours d'année (hors sortie scolaire de fin d'année)

Les activités pédagogiques réalisées par l'école au cours de l'année scolaire (ex : sophrologie, escrime, intervenants pour les spectacles à l'école ou à l'Intervalle, etc) seront facturées mensuellement sur frais réels (en fonction des activités réalisées).

Ces activités représentent un coût entre 30€ et 40€ par enfant et par an.

Fichiers et livres à caractère pédagogique

Des fichiers individuels en mathématiques et/ou en français, des livres de lecture, pourront vous être facturés selon les classes.

Un chèque de caution de la valeur du manuel de lecture en CP pour son utilisation sera demandé. Si celui-ci se trouve dégradé, la caution sera encaissée en fin d'année.

Sortie scolaire de fin d'année

Une provision mensuelle de 3,5€ sera ajoutée pour couvrir la sortie scolaire de fin d'année. Une régularisation sera effectuée à l'issue de la sortie scolaire en fonction des frais réels et de la participation de l'APEL.

Garderie :

Dans un souci de service et d'équilibre financier, **le mode tarifaire actuel est maintenu et les tarifs restent identiques à l'année scolaire 2022-2023 à savoir :**

Pour chaque enfant présent en **garderie les jours d'école**, sera comptabilisée une contribution forfaitaire de 1 € qui correspond aux frais de fonctionnement. Cette contribution forfaitaire sera payée le matin et le soir (si présence de l'enfant le matin et le soir : 2 contributions).

A cela s'ajoutera un montant horaire en fonction du temps de présence à raison de 0.30 € par demi-heure de présence commencée. Le premier quart d'heure du matin et le dernier quart d'heure du soir seront comptabilisés comme demi-heure, du fait du coût de l'encadrement. En cas de dépassement des horaires de garderie le soir après 19h, des pénalités seront facturées aux familles de l'ordre de 5 € par quart d'heure commencé.

Les parents qui souhaitent que leur enfant soit en étude surveillée les lundis ou / et les jeudis pourront l'y inscrire moyennant une contribution supplémentaire de 1 euro par temps d'étude. Les enfants seront par groupe de 15 ou 20 maximum par encadrant. Si nous avons moins de 4 enfants, ce temps d'étude est annulé.

Tableau récapitulatif :

Contribution scolaire aux choix des familles sur dix mois	<u>1^{er} et 2^{ème} enfant</u> 1 ^{er} tarif = 26€ 2 ^{ème} tarif = 28,70€ 3 ^{ème} tarif > 28,70€	<u>3^{ème} et 4^{ème} enfant</u> 1 ^{er} tarif = 23,40€ 2 ^{ème} tarif = 25,60€ 3 ^{ème} tarif > 25,60€	
Activités pédagogiques en cours d'année	Entre 30€ et 40€ par an et par enfant. Facturation mensuelle sur frais réels en fonction des activités pédagogiques réalisées.		
Sortie scolaire de fin d'année	Provision mensuelle de 3,5€ Régularisation à l'issue de la sortie scolaire		
Garderie du matin au même tarif que cette année	Forfait de 1 € par enfant	On ajoute à ce forfait 0.30 € par demi-heure commencée	
Garderie du soir au même tarif que cette année	Forfait de 1 € par enfant	On ajoute à ce forfait 0.30 € par demi- heure commencée	On ajoute 1 € par soir pour les élèves inscrits à l'étude surveillée

NB : Une réduction fiscale est possible pour les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} Janvier de l'année civile.
N'oubliez pas de demander votre attestation.

Exemples de tarifs de garderie suivant l'amplitude horaire :

	Heure début	Heure Fin	Nombre de demi-heure	Tarif €
Matin : amplitude maxi	7 H 15	8 H 20	3	1.90
Matin : amplitude mini	8 H	8 H 20	1	1.30
Après-midi : amplitude maxi	16 H 40	19 H	5	2.50
Après-midi : amplitude mini	16 H 40	17 H15	1	1.30
Matin et soir : amplitude maxi	7 H 15	19 H	8	4.40
Etude surveillée	16 H 45	17 H 30	2	2.60

Ces informations données au niveau de la garderie sont sous réserve des mesures d'un protocole sanitaire lié au COVID – 19, à la rentrée.

-----✂-----

COUPON A RETOURNER à l'Ecole Saint-Augustin pour le 4 septembre 2023 (date de la rentrée des classes) au plus tard

(Passée cette date, en l'absence de réponse, nous appliquerons le second tarif.)

La famille (Nom – Prénom) :

Adresse :

Noms et prénoms des enfants :

.....
.....

Nombre d'enfants à l'école maternelle : à l'école primaire :

Retient * le : 1^{er} tarif (26€) 2^{ème} tarif (28.70€) 3^{ème} tarif (.....€)

(* : Vous voudrez bien cocher le tarif qui vous convient. Merci)

Date et signatures des parents

Madame et Monsieur _____ attestent avoir eu connaissance du règlement intérieur de l'école Saint-Augustin (consultable sur le site de l'école : staugustin35.fr) et l'approuvent.

Date et signatures des parents